

**Délibération
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le

ID : 026-212602643-20240410-DEL_12_10042024-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
AUBERY Chantal	X				Date de convocation : 02/04/2024
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien	X				
CUVELARD Bruno	X				Secrétaire de séance : Etienne LATIL
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc		X		Éric BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	10	1			

OBJET : prêt court terme- autorisation de consulter les banques-Cure maison des associations

Monsieur le Maire expose que cette année de nombreux projets seront inscrits au budget, notamment la réhabilitation de la Cure en maison des associations, bibliothèque, espace numérique.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à consulter les banques dans le but d'obtenir un prêt à court terme (prêt relais FCTVA) pour financer la TVA.

La somme sollicitée serait de 200 000€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à consulter les banques pour l'obtention d'un prêt de 200 000€

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Etienne LATIL



Le Maire
Olivier SALIN

Résultat du vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0